

APPENDICE

On peut voir par le tableau suivant préparé par M. W. G. Petry, comptable du département des Travaux Publics, l'état officiel des dépenses encourues pour l'agrandissement du Palais de Justice de Montréal, et il sera facile de faire à chaque parti sa part de responsabilité.

Les dépenses encourues sous le régime Mercier depuis la date du contrat Berger jusqu'au 21 décembre 1891 s'élèvent à la somme de \$297,338.80, à laquelle il faut ajouter le montant de la sentence arbitrale confirmée par le jugement du 6 novembre 1895, savoir \$117,916.51.

Le reste de ces \$718,536.87 se monte à \$421,198.07, avec en outre \$123,340.65 règlement final avec Berger, St Louis & Cousineau, ce qui donne en tout, imputable au régime conservateur, \$544,538.72.

Mais le Palais de Justice nous avait coûté déjà sous M. McShane, en 1888	\$21,422.83
et en 1889	50,000.00
soit.....	71,422.83
à ajouter à.....	297,338.80
et à.....	117,916.51

montant de la sentence arbitrale en faveur de M. Berger, soit en tout\$486,678.14 imputable au régime Mercier.

Ce qui fait voir que M. Gladu et ses congénères font une erreur de plus de \$300,000 dans cette affaire.

Que l'on juge de la valeur de leurs autres accusations par celle-là.

1 An
2 Cha
3 Ber
4 P
5 Raz
A
A
R
6 Am
P
H
7 Ven
8 Asce
9 Ouv
10 an
11 Plon
12 Shér
na
13 Surv
14 Frai
15 Dive
du

Pay
Auto

Auto